



OilCharge Liquid (Pièce n° 410)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du fabricant : Thermofluid Technologies inc.
3031 Topside Business Park Drive
Louisville, TN 37777 USA

Dernière révision 14/01/2014

Préparée par Missy Simpson
CHEMTRAC 1-800-424-9300 ou 703-527-3887

Coordonnées de la F.S. 865-983-1633

Information info@redtek.com

USAGES : Lubrifiant, lubrifiant de compresseur, lubrifiant de système de réfrigération

Formule : OilCharge

HMIS (SIMD)

Santé :	0	Inflammabilité :	1	Réactivité :	0	Protection personnelle :
M						

NFPA

Santé :	0	Inflammabilité :	1	Réactivité :	0
---------	---	------------------	---	--------------	---

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse en fonction des lignes directrices réglementaires. Voir la Section 15.

RISQUES POUR LA SANTÉ

Classification du danger : Aucun danger

Éléments de l'étiquetage, y compris les mises en garde

Symbole : Aucun

Mot-indicateur : Aucun

Énoncé de risque pour la santé : Aucun danger

Mise en garde : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si la victime en porte et qu'il est facile de le faire. Continuer le rinçage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

Lavez à grande eau et au savon la zone touchée.

OilCharge**Autre danger :** Aucun connu**REMARQUE :** Cette information est basée sur des données d'essais effectués sur des produits semblables.

Toxicité relativement faible. Une exposition excessive au produit pourrait causer une irritation des yeux, de la peau ou du système respiratoire. Une injection à haute pression sous la peau peut causer de graves lésions. Absorption par la peau peu probable. Son injection peut causer la diarrhée. Risque d'aspiration si avalé - peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

REMARQUE : Cette matière ne doit pas être utilisée à d'autres fins que celles définies à la Section 1 sans l'avis d'un expert. Des études portant sur ses effets sur la santé ont indiqué que l'exposition à ce produit chimique peut entraîner des risques potentiels pour la santé chez l'humain, lesquels peuvent varier d'une personne à l'autre.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSITION DU PRODUIT	%	NUMÉRO CAS	EINECS/N° ELINK	SYMBOLES/ÉNONCÉS DES RISQUES
Ester à base de polyol fabriqué à partir d'acides gras linéaires et ramifiés Mélange d'esters carboxyliques (lubrifiant)	>95 %	Exclusif		IK (Aucun requis)
Additifs exclusifs	<5 %			IK (aucun requis)
Substance(s) dangereuse(s) à signaler ou Substance(s) complexe(s)				
Aucune				
Explication des symboles : IK = Aucune classification requise.				

COMMENTAIRES SUR LES INGRÉDIENTS

Ne contient aucun ingrédient dangereux (2001/58/EC)

Si aucun numéro de l'UE ni de numéro CAS n'ont été attribués aux composants classifiés pour lesquels le fournisseur de matière première a fait ou fera une demande d'exemption, que celui-ci n'a pas encore envoyé l'information complète, ou s'il peut n'y avoir aucune obligation à donner des numéros de l'UE ou de numéro CAS.

4. PREMIERS SOINS**INHALATION**

Déplacer la victime pour l'éloigner de toute exposition. Les personnes lui portant secours doivent éviter de s'exposer ou d'exposer autrui. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, d'étourdissements, de nausées ou de perte de conscience, obtenir immédiatement des soins médicaux. Si la personne a cessé de respirer, utiliser un dispositif mécanique de ventilation ou le bouche-à-bouche.

CONTACT AVEC LA PEAU

Lavez à l'eau et au savon. Enlever et laver tout vêtement contaminé avant de les porter de nouveau. Si la peau devient irritée, obtenir des soins médicaux.

OilCharge

CONTACT AVEC LES YEUX

Bien rincer à l'eau. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux.

INGESTION

Les premiers soins ne sont normalement pas requis. Obtenir des soins médicaux si le malaise se poursuit.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENT(S) D'EXTINCTION

APPROPRIÉ(S)

Utiliser brouillard, mousse, produit chimique sec ou dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

NON APPROPRIÉ(S)

Jets d'eau directs.

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement provenant des produits de lutte contre l'incendie ou de la dilution de s'écouler dans les cours d'eau, les égouts ou les conduites d'alimentation en eau potable. Les pompiers devraient utiliser un équipement de protection standard et, dans les espaces clos, utiliser des appareils de protection respiratoire autonome (APRA). Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées aux flammes et pour protéger les employés.

Produits de combustion dangereuse : Fumée, émanations, monoxyde de carbone, aldéhydes

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMATION

ASTM D92 - point d'éclair (coupelle ouverte typique) °C (°F) >230 (446)

Limites d'inflammabilité (% du volume approx. dans l'air) LIE S.O. LSE : S.O. Température d'inflammation automatique : S.O.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

GESTION DES FUITES

DÉVERSEMENT SUR LE SOL

Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Récupérer le produit par le biais d'une pompe ou d'un produit absorbant approprié.

DÉVERSEMENT DANS L'EAU

Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Limiter le déversement immédiatement en utilisant des barrières. Avertir de la fuite les autres navires ou embarcations. Enlever la matière de la surface de l'eau par écumage ou en utilisant des produits absorbants appropriés. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations liées au déversement de cette matière dans l'eau ou au sol sont basées sur le scénario de déversement le plus probable de celle-ci, mais les conditions géographiques, le vent, la température et (dans le cas d'un déversement dans un cours d'eau) les vagues, et la direction et la vitesse du courant peuvent fortement influencer la nature la plus appropriée de la mesure à prendre. Pour cette raison, des experts locaux devraient être consultés. Remarque : Les règlements locaux peuvent déterminer ou limiter les mesures à prendre.

OilCharge

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversement important : Établir un barrage bien à l'avant du déversement liquide pour le nettoyage et l'élimination ultérieurs. Empêcher la pénétration dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Prévenir les petits déversements et les fuites afin d'éviter le risque de chutes par glissade.

Accumulatrice de charges statiques : Cette matière est accumulatrice de charges statiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer dans des contenants ouverts ou non étiquetés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites/normes d'exposition pour les matières pouvant être formées lors de la manutention de ce produit : En cas de bruite/d'aérosol, suivre les recommandations suivantes : 5 mg/m³ - ACGIH TLV, 10 mg/m³ - ACGIH STEL.

Remarque : L'information sur les procédures de surveillance recommandées peut être obtenue à partir de l'organisme ou des organismes /de l'institut ou des instituts appropriés.

CONTRÔLES TECHNIQUES

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varient selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager :

Aucune exigence spéciale dans des conditions normales d'utilisation et si la ventilation est adéquate.

PROTECTION PERSONNELLE

La sélection d'un équipement de protection individuelle doit être basée sur les conditions d'exposition potentielle, lesquelles peuvent varier en fonction du type d'application, des pratiques de manutention, de la concentration du produit et de la ventilation. L'information sur la sélection d'un équipement de protection à utiliser avec cette matière, comme fournie ci-dessous, est basée sur l'usage normal prévu.

RESPIRATION

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminants dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, un respirateur approuvé peut être approprié. La sélection du respirateur, son utilisation et son entretien doivent être conformes aux exigences réglementaires, le cas échéant. Les types de respirateur à considérer dans le cas de cette matière comprennent :

Aucune exigence spéciale dans des conditions normales d'utilisation et si la ventilation est adéquate.

Pour des concentrations élevées dans l'air, utiliser un respirateur à adduction d'air homologué, utilisé en mode pression positive. Les respirateurs à adduction d'air doté d'une bonbonne de secours peuvent être appropriés lorsque les niveaux d'oxygène sont inadéquats, les propriétés des dispositifs d'avertissement de gaz/vapeur sont faibles ou si la capacité/la cote du filtre de purification d'air est dépassée.

OilCharge

MAINS

Toute information fournie sur des types de gants particuliers est basée sur la documentation disponible ou les données provenant de leurs fabricants. La pertinence du port de gants et le temps de protection qu'ils offrent peuvent différer selon les conditions d'utilisation particulières. Contacter le fabricant des gants pour obtenir des conseils précis sur la sélection du type de gants adéquat et le temps de protection approprié à vos conditions d'utilisation. Inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Les types de gants recommandés pour cette matière comprennent :

Aucune protection n'est ordinairement requise dans des conditions d'utilisation normales.

YEUX

Si des éclaboussures sont possibles, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux.

PEAU

Toute information fournie sur des types de vêtements particuliers est basée sur la documentation disponible ou les données provenant de leurs fabricants. Les types de vêtement de protection recommandés comprennent :

Aucune protection de la peau n'est ordinairement requise dans des conditions d'utilisation normale.

Conformément à de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter tout contact avec la peau.

MESURES D'HYGIÈNE PARTICULIÈRES

Toujours respecter de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver régulièrement ses vêtements de travail et son équipement de protection pour éliminer tous contaminants pouvant s'y trouver. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Suivre de bonnes pratiques d'entretien ménager.

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Voir les sections 6, 7, 12 et 13.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés chimiques et physiques typiques de cette matière sont indiquées ci-dessous. Consulter le fournisseur mentionné à la Section 1 pour obtenir des données supplémentaires.

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
COULEUR :	Claire, allant d'incolore à jaune pâle
ODEUR :	Caractéristique
SEUIL OLFACTIF :	S.O.
POINT D'ÉCOULEMENT °C (°F)	: -27 (-17) ou plus bas
POINT DE CONGÉLATION :	S.O.

Viscosité à 40° est environ égale à ISO VG cSt ± 10 %

AUTO 100	95
----------	----

DENSITÉ À 20 °C 0,96 à 0,992

POINT ÉCLAIR typique °C (°F) >230 (446) Voir la Section 5

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LIE : S.O. LSE : S.O.

TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION AUTOMATIQUE : S.O.

POINT D'ÉBULLITION °C (°F) 200 °C

OilCharge

DENSITÉ DE VAPEUR (Air=1) : N.D.
TENSION DE VAPEUR : < 0,013 kPa (0,1 mm Hg) à 20 °C
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) S.O.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Aucune
PROPRIÉTÉS OXYDATIVES : Voir les sections 3, 15, 16

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :

La matière est stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur excessive. Sources de forte énergie d'inflammation.

MATÉRIAUX À ÉVITER :

Oxydants puissants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

La matière ne se décompose pas à la température ambiante.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne surviendra pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Effets aigus potentiels sur la santé.

INHALATION

Aucun effet important ni danger critique connu.

INGESTION

Aucun effet important ni danger critique connu.

CONTACT AVEC LA PEAU

Aucun effet important ni danger critique connu.

CONTACT AVEC LES YEUX

Aucun effet important ni danger critique connu.

Basé sur les effets de matières semblables.

VOIE D'EXPOSITION

CONCLUSION / REMARQUES

INHALATION

Toxicité : LC50 > 5 000 mg/m³
(4 heures/heures)

Irritation : Aucune donnée relative à cet effet.

Danger négligeable à des températures de manutention
ambiantes/normales. En fonction de l'évaluation des composants

Toxicité minimale En fonction de données d'essai pour des matières de structure

Danger négligeable à des températures de manutention



OilCharge

INGESTION

Toxicité : LD50 > 2000 mg/kg (rat) Toxicité minime. En fonction de données d'essai pour des matières de structure similaire.

PEAU

Toxicité : LD50 > 2 000 mg/kg (lapin) Toxicité minime. En fonction de données d'essai pour des matières de structure similaire.

Irritation : Données disponibles. Irritation négligeable de la peau à des températures ambiantes. En fonction de données d'essais relatives à des matières de structure similaire.

YEUX

Irritation : Données disponibles Peut causer une gêne oculaire à court terme. En fonction de données d'essais relatives à des matières de structure similaire.

EFFETS CHRONIQUES/AUTRES

Du produit lui-même :

Une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

Contient :

N'est pas carcinogène selon des études menées chez les animaux. La matière représentative a réussi le test IP-346, le test Modified Ames et/ou d'autres tests de dépistage. Des études dermatologiques et respiratoires ont indiqué la présence d'effets minimes; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires des poumons, dépôt d'huile et formation d'un granulome de taille minime. Non sensibilisant dans le cadre de tests sur les animaux. Huiles à base synthétique : Ne devrait causer aucun effet nocif important pour la santé dans des conditions d'utilisation normales, en fonction d'études menées en laboratoire avec des matières identiques ou semblables. Non mutagène ni génotoxique. Non sensibilisant dans le cadre de tests menés sur des animaux et des humains.

EFFETS CANCÉROGÈNES

Ne contient aucun agent cancérogène. Les composants semblables sont essentiellement non toxiques. Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est identifié comme agent cancérogène par l'ACGIH ou l'International Agency for Research on Cancer (IARC). Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est identifié comme agent cancérogène par le National Toxicology Program (NTP) des États-Unis ou l'Occupational Safety and Health Act (OSHA), le NTP ou l'IARC.

EFFETS MUTAGÈNES

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est classé comme agent mutagène en fonction des critères réglementaires établis.

EFFETS TÉRATOGENES/TOXICITÉ LIÉE À LA REPRODUCTION

Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est classé, en fonction des critères réglementaires établis, comme étant tératogène ou embryotoxique.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est classé, en fonction des critères réglementaires établis, comme étant toxique pour le système reproductif.

SIGNES DE SUREXPOSITION/SYMPTÔMES

PEAU Aucun effet important ni danger critique connu.

OilCharge

INGESTION Aucun effet important ni danger critique connu.

INHALATION Aucun effet important ni danger critique connu.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

L'information donnée est basée sur des données disponibles pour la matière, les composants de la matière ou des matières semblables.

ÉCOTOXICITÉ

Matière - Ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

MOBILITÉ

Composant à base d'huile - Faible solubilité et flotte; devrait migrer de l'eau à la terre.

Devrait se retrouver dans les sédiments ou les composants solides des eaux usées.

BIODÉGRADATION

Composant d'huile de base - Devrait être essentiellement biodégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Le potentiel de bioaccumulation semble négligeable en fonction des données relatives à d'autres matières semblables et de sa biodégradabilité. Il est peu probable qu'il se fractionne ou subsiste dans l'air; il sera plutôt absorbé dans la terre et les sédiments et donc non disponible pour le biote.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Il faut veiller à minimiser la possibilité de déversement de ce produit dans l'environnement.

ÉVOLUTION ET DISTRIBUTION DANS L'ENVIRONNEMENT

Essentiellement insoluble dans l'eau

PERSISTANCE ET TOXICITÉ DE LA DÉGRADATION

Biodégradabilité inhérente

EFFET SUR LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Le produit est partiellement éliminé dans les processus de traitement biologique.

AUTRES DONNÉES TYPIQUES (ne font pas partie des spécifications)

Toxicité aiguë pour les poissons : LL50 : > 5 g/L

Concentration effective sur les algues : S.O.

Biodégradabilité immédiate : S.O.

13. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION

Les recommandations portant sur l'élimination sont basées sur la matière telle que fournie. L'élimination doit être exécutée conformément aux lois et règlements en vigueur applicables et aux caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un brûleur contrôlé fermé pour l'employer comme carburant, ou éliminé par incinération supervisée à de très hautes températures pour empêcher la formation de sous-produits de combustion préjudiciables.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉLIMINATION RÉGLEMENTAIRE

Code de déchets européen : 13 01 11

OilCharge

É.-U. : Lorsqu'il est jeté, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux en vertu de la Norme RCRA, 40 CFR 261.

REMARQUE : Ces codes sont attribués en fonction des utilisations les plus communes de cette matière et peuvent ne pas tenir compte des contaminants découlant de son utilisation réelle. Les entreprises procédant à l'élimination de ce produit doivent évaluer le processus réel utilisé lorsqu'elles génèrent les déchets et leurs contaminants afin de leur attribuer le ou les bons codes d'élimination des déchets.

Cette matière est considérée comme étant un déchet dangereux en vertu de la Directive 91/689/EEC sur les déchets dangereux, et est assujettie aux dispositions de cette Directive, sauf si l'Article 1(5) de celle-ci s'applique.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX CONTENANTS VIDES (s'il y a lieu)

Les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas tenter de les remplir ou de les nettoyer sans appliquer les directives appropriées. Les barils vides doivent être complètement vidés et entreposés de façon sécuritaire jusqu'à ce qu'ils soient remis à neuf ou jetés. Les contenants vides doivent être recyclés, récupérés ou jetés par l'entremise d'un entrepreneur adéquatement qualifié ou détenant un permis, et conformément à toute réglementation gouvernementale. NE PAS METTRE SOUS PRESSON, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER OU BROYER CES CONTENANTS, NI LES EXPOSER À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION. ILS POURRAIENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES OU ENTRAÎNER LA MORT.

TRANSPORT TERRESTRE (ADR/RID)

Non réglementé pour le transport routier.

VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES (ADNR)

Non réglementé pour le transport par voie navigable intérieure.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

MARITIME (IMDG)

Non réglementé pour le transport maritime, conformément au Code IMDG

AÉRIEN (IATA)

Non réglementé pour le transport aérien

Classification DOT - É.-U. : Non réglementé Polluant marin : Non polluant Clauses spéciales relatives au transport : Aucune	Classification ICAO/IATA Appellation réglementaire d'expédition : Non réglementé Classe IATA Numéro de l'ONU : Non réglementé Groupe de conditionnement : Non réglementé
Classification ADR/RID Numéro de l'ONU : Non réglementé Appellation réglementaire d'expédition : Non réglementé Classe ADR/RID : Non réglementé Groupe de conditionnement : Non réglementé	Classification IMO/IMDG Appellation réglementaire d'expédition : Non réglementé Classe IMDG : Non réglementé Numéro de l'ONU : Non réglementé Groupe de conditionnement : Non réglementé Polluant marin : Non polluant

É.-U. : Aucune étiquette de mise en garde spéciale n'est requise en vertu de la Norme d'OSHA 29CFR 1910.1200. Les mises en garde de l'OSHA ne s'appliquent pas à ce produit, donc aucune mise en garde de l'OSHA ne figure sur l'étiquette. Aucun code de classification de danger de l'EPA.

OilCharge

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

EUROPE

La matière n'est pas dangereuse selon la définition des Directives sur les substances dangereuses/préparations de l'UE. ÉTIQUETAGE DE L'UE. Non réglementé conformément aux Directives de l'UE. La matière n'est pas dangereuse selon la définition des Directives sur les substances dangereuses/préparations de l'UE.

ÉTATS-UNIS

Listes de produits chimiques EPA SARA Title III

Article 302 - Substances très dangereuses : Aucune

Article 304 CERCLA Substances dangereuses : Aucune

CANADA

SIMDUT (Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

Ce produit, lorsque testé intégralement, n'est pas une substance contrôlée selon la définition de la *Loi sur les produits dangereux*.

LOIS/RÉGLEMENTATION NATIONALES

Produits dommageables pour la couche d'ozone : Aucun composant chimique réducteur de la couche d'ozone n'est présent dans le produit ni utilisé dans sa fabrication.

ÉTAT RÉGLEMENTAIRE ET LOIS ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

Se conforme aux exigences des inventaires de produits chimiques nationaux/régionaux : AICS, IECSC, DSL, EINECS, ENCS, KECI, PICCS, TSCA

Cas spéciaux :

INVENTAIRE	ÉTAT
ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées)	Des restrictions s'appliquent.
IECSC (Inventaire des substances chimiques existant en Chine)	Des restrictions s'appliquent.

Allemagne : Classification de danger pour le milieu aquatique (WGK) : 1 (faible danger pour l'eau)

RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES DÉTAILLÉES

US INVENTORY (TSCA 8b): Figure dans l'inventaire

SARA Title III Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR Part 355): Ce produit n'est pas réglementé en vertu de l'article 302 de SARA et 40 CFR Part 355.

SARA Title III Sections 311/312 Hazardous Categorization (40 CFR Part 370): Défini comme non dangereux par l'OSHA en vertu de la Norme 29 CFR 1910.1200(d).

Avis de produit chimique toxique de SARA 313 et rapport de déversement : Aucun produit trouvé.

CERCLA Sections 102a/103 Hazardous Substances (40 CFR Part 302.4): Cette matière n'est pas réglementée en vertu de CERCLA, articles 103 et 107.

RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT

Aucun ingrédient présent dans les listes des États suivants : CA, PA, MN, MA, FL, ou NJ.

California prop. 65: Aucun produit trouvé.



OilCharge

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conforme à HazCom 2012/États-Unis

La préparation de cette fiche signalétique s'est appuyée sur les Directives de la Commission européenne 2001/58/EC, 91/155/EEC, 67/548/EEC et 1999/45/EC ainsi qu'à leurs modifications pertinentes, concernant le rapprochement des dispositions légales, réglementaires et administratives relatives à la classification, au conditionnement et à l'étiquetage de substances dangereuses et à leur préparation.

HAZARDOUS MATERIAL INFORMATION SYSTEM (É.-U.)

Santé : 0

Inflammabilité : 1

Réactivité 0

Protection personnelle: M

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (É.-U.)

Santé : 0

Inflammabilité : 1

Réactivité 0

RÉFÉRENCES :

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE : SÉCURITÉ DU PRODUIT — Missy Simpson

POUR OBTENIR DES EXEMPLAIRES DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE :

Internet : www.redtek.com

Tél. : 865-983-

1633

AVIS AUX LECTEURS

Nous déclarons que l'information et les recommandations comprises dans la présente fiche sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date de sa publication. Cette information et ces recommandations sont offertes aux fins de leur examen et évaluation par l'utilisateur. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient bien à l'usage auquel il le destine. Si l'acheteur/utilisateur doit réemballer ce produit, il lui appartient de s'assurer que l'information relative à la santé et à la sécurité, et toute autre information requise sont incluses avec le contenant et/ou sur celui-ci. Les mises en garde et les procédures de manutention sécuritaires appropriées doivent être fournies aux personnes manipulant le produit et à ses utilisateurs. Toute modification du présent document est strictement interdite. Sauf lorsque requis par la loi, la réédition ou la redistribution de ce document, intégralement ou en partie, ne sont pas permises.